

Le Brassus: cambrioleurs lyonnais pris en flagrant délit et arrêtés

Le dimanche 5 février, trois hommes domiciliés dans la région lyonnaise, ont été interpellés au Brassus, fortement soupçonnés d'être les auteurs d'un vol par effraction commis le même jour dans une manufacture horlogère de la place. Mis à disposition des enquêteurs et des magistrats, ils ont été placés en détention provisoire.

Dimanche 5 février 2012, vers 6h30, un agent de sécurité d'une manufacture horlogère du Brassus a signalé, via le Centre d'engagement et de transmission (CET) de la Police cantonale vaudoise, la présence suspecte d'un individu aux abords de l'entreprise. Ce dernier prenait la fuite à pied à travers champ, en direction du Sentier. Une patrouille de Gendarmerie est immédiatement intervenue effectuant des recherches dans le village du Brassus, aux abords immédiats de la fabrique. Une seconde patrouille s'est quant à elle rendue à la gare du village, remarquant la présence d'un jeune homme correspondant au signalement donné peu avant par l'informateur. L'individu a été interpellé et, après les contrôles d'usage, emmené à disposition des enquêteurs. Dans le même temps, les deux occupants d'un véhicule suspect, immatriculé en France, ont été appréhendés par la première patrouille à proximité du bâtiment cambriolé. Les premiers éléments de l'enquête ont permis d'établir que deux individus étaient entrés par effraction un peu plus tôt dans les bureaux de la réception de l'entreprise, une troisième personne effectuant le guet devant l'entrée de l'établissement.

Les trois hommes appréhendés sont âgés de 16 ans, 18 ans et 20 ans, français et portugais d'origine et domiciliés dans la région lyonnaise. Ils ont été mis à disposition du Président du Tribunal des Mineurs et du procureur de service. Les trois intéressés ont été placés en détention provisoire.

Ces opérations ont mobilisé deux patrouilles du poste de Gendarmerie du Sentier, un conducteur de chien de la Gendarmerie vaudoise et un inspecteur de l'identité judiciaire de la Police de sûreté vaudoise pour le constat du vol par effraction.

L'instruction pénale, ouverte par les magistrats, est menée par les inspecteurs de l'identité judiciaire et de la région judiciaire du Nord de la Police de sûreté, en collaboration avec les gendarmes du poste du Sentier.

Lausanne, le 7 février 2012

Olivia Cutruzzolà, attachée de presse
Division presse & communication

Renseignements : 021 644 80 28 ou 079 808 50 13